

www.mairie-pringy77.fr

PringyMag

AVRIL 2019

Sur un air de printemps



EDITO - SOMMAIRE

En ce mois de mars 2019, deux thèmes très pertinents sont à aborder, la neige en hiver et le grand débat national.

Même si l'hiver, jusqu'à présent, nous a un tant soit peu préservé nul ne sait ce que les mois de mars et avril peuvent nous réserver, alors que nous savons tous qu'une seule et unique journée de neige peut allégrement transformer nos trottoirs et nos rues en patinoire.

Déneigement des trottoirs : quelles obligations ?

Sachez que nous avons le devoir de déneiger devant chez nous.

1. Le devoir du Maire, et donc des équipes communales :

Nous sommes tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter, en période de gel, la formation de glace dans les caniveaux et sur les chaussées. Nous devons assurer le déblayement, le sablage, salage destinés à assurer la sûreté, la sécurité et la commodité du passage dans les rues dont nous avons la charge sur notre commune. Pour votre information, les axes privés sont aussi déneigés par nos services.

J'en profite pour féliciter nos agents des Services Techniques pour le dégagement précis et rapide de nos rues.

2. Le devoir des riverains :

Les riverains doivent, pour leur part, prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent eux-mêmes déneiger devant chez eux pour permettre le passage des piétons. En règle générale, ils doivent :

- racler et balayer leur partie de trottoir au droit de leur propriété.
- jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usufruitier.

Le Grand débat national et vos doléances

Une consultation à grande échelle destinée à répondre à la crise des « gilets jaunes » a eu lieu partout en France jusqu'à la mi-mars.

Pour le gouvernement il n'est pas question que le débat « tourne au grand déballage ». Il a fixé quatre thèmes de discussion autour du pouvoir d'achat, de la fiscalité, de la démocratie et de l'environnement

Le Président Macron a aussi fixé des lignes rouges : pas question de « détricoter » les réformes décidées depuis dix-huit mois, comme la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), ni de renoncer aux réformes prévues (retraites, fonctionnaires, minimas sociaux...)

Dans ce débat engagé avec les Français, les maires ne savent porter seuls une responsabilité qui n'est pas la leur. A l'échelle de notre commune, il est toujours compliqué de mettre en œuvre le même fonctionnement que les grandes communes. Néanmoins, un cahier de doléances a été mis en place durant près de deux mois à l'accueil de la Mairie. Plus d'une dizaine de personnes sont venues s'exprimer. Ce cahier a été adressé à la Préfecture de Seine et Marne selon des demandes bien précises de l'Etat.



J'invite toutes celles et tous ceux qui souhaitent m'écrire par mail, à bien vouloir m'indiquer aussi leur adresse postale. maire@pringy77.fr

info' MAIRIE	3
Elections européennes	3
Vœux 2019	4
Quand la neige s'invite sur Pringy	6
Illuminations	6
Facture d'eau	6
Récupération des sapins	7
Inauguration du nouveau poste de la Police Municipale	7
Investissement du Kangoo	7

DÉMOCRATIE	7
Guide municipal	7
Conseil municipal des enfants :	
Fresque	7
Chasse aux oeufs et inauguration de la cabine à livres	7

ENVIRONNEMENT ET URBANISME	8
Plan local d'urbanisme	8
Energie solaire	9
Les Terrasses de Pringy	10
Orme Brisé	10
Pôle Enfance	10

ENFANCE ET SÉNIORS	10
Accueil de loisirs	10
Veillée "conte de Noël"	10
Sortie des aînés	11
Repas des aînés	11
Colis des aînés	11

CITOYENNETÉ	12
S'engager en service civique	12
Règles de bon voisinage	13
Téléthon	13

INTERCOMMUNALITÉ	14
Sport passion	14

CULTURE, ANIMATION ET SPORTS	14
Planète Harmonie	14
Cyclo Cross	15
Cinéma plein air	15
Concert de groupe vocal et chœur	16
Loto USBPO	16
4L Trophy	17
Le chat fait son one man show	17

PERMANENCE DU DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS	17
--	-----------

BRÈVES	18
---------------	-----------

ÉVÈNEMENTS	19
-------------------	-----------



ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les élections Européennes, en France, auront lieu le **Dimanche 26 Mai 2019**, le jour de la **fête des Mères**.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Pour pouvoir voter aux Européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune. La date limite d'inscription pour les élections du mois de mai est fixée **au 31 mars 2019**.

Les élections Européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour.

Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales, ou aux régionales.

Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019 comme en 2014.

LE BUREAU DE VOTE NUMÉRO 3 SE SITUE Désormais au CLUB FÉMININ ET NON PLUS À LA PETITE ÉCOLE. DES PANNEAUX D'INDICATIONS SERONT PRÉSENTS LE JOUR DES ÉLECTIONS.

DÉCRYPTAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

La carte électorale atteste de votre inscription sur les listes électorales de la commune où vous allez voter. Elle est envoyée l'année qui suit votre inscription. Gratuite, elle doit être conservée précieusement. Elle est à présenter au bureau de vote. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez voter en vous présentant avec une pièce d'identité. Vous pouvez également demander à la mairie, avant les élections, une attestation d'inscription sur les listes électorales.

À chaque scrutin, la carte est tronquée avec la date du jour.

Ville et nom de la circonscription électorale

Nom et adresse du bureau de vote où doit se présenter l'électeur

Année d'édition de la carte

Numéro du bureau de vote où doit se présenter l'électeur

Signature de l'électeur à apposer après réception de la carte

Cachet de la mairie

Signature du maire

Nom et prénom de l'électeur

Numéro d'ordre d'inscription du citoyen sur les listes électorales. Le jour du scrutin, après avoir déposé le bulletin de vote dans l'urne, l'électeur signe le registre devant son nom et ce numéro.

Adresse du domicile de l'électeur

Date de naissance de l'électeur

Département de naissance de l'électeur

Commune de naissance de l'électeur

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2019

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire Eric BONNOMET et de ses conseillers s'est déroulée le samedi 12 janvier à la Halle des Sports.

En première partie, des animations étaient proposées au public venu nombreux. Vous avez pu apprécier les belles voix du duo de chanteurs Carole Saurer et Mickaël Baderot, ainsi que les prestations du groupe musical de notre association les Ménétriers, le Proscenium et ses élèves de la section comédie musicale, et les enfants du périscolaire qui ont enthousiasmé le public avec la danse « des Poulets ».

Merci à tous, professeurs et accompagnants pour le travail réalisé à cette occasion.

En deuxième partie, Eric BONNOMET a été interviewé par Gwenaëlle LAIGLE, une jeune Pringiacienne et ex petit maire du Conseil Municipal des Enfants (CME) 2010.

Pendant plus d'une heure, de nombreuses questions d'actualités communales (budget, logements, chantier, agglomération, culture, communication, démocratie, etc) ont été évoquées afin d'apporter des réponses claires et précises aux très nombreux habitants venus en nombre.

Il a été repassé les faits marquants de 2018 en commençant par le dossier le plus long en durée pour la commune et son évolution : la révision du PLU débutée en 2010 et refusée en 2014 par la Préfecture de Seine et Marne. Ce refus avait eu pour conséquence que la commune reçoive un arrêté pour manque de logements sociaux (9% au lieu de 25%) et ainsi de perdre son droit de l'urbanisme au profit

de la Préfecture. Le nouveau PLU a été approuvé en Décembre 2018 par le Conseil Municipal et est maintenant exécutoire depuis mars 2019.

Des questions autour des logements sociaux et notamment de la construction massive ont été précisées. Des explications toujours complexes qui s'organisent autour des Lois Françaises ont, nous l'espérons, permis une meilleure compréhension des contraintes actuelles Etatiques pour vos élus.

Un point fort de l'année 2018 a été celui du début du chantier du Pôle enfance. La première phase devrait normalement être achevée en Février/Mars 2020.

La partie budgétaire a été évoquée et des précisions sur la bonne santé financière de notre commune ont été détaillées.

C'est avec beaucoup d'émotions, qu'Eric BONNOMET a remercié son équipe. Il est à souligner qu'il l'a décrit comme « une équipe soudée, solidaire, complice, une équipe responsable dont il est fier et qui donne beaucoup ».

Enfin, Monsieur le Maire a déclaré « C'est dans ce climat d'incertitude, d'inquiétude sur l'avenir que je souhaite vous assurer de notre entier dévouement, de notre engagement au service de tous, de notre écoute permanente pour quelle que soit la cause. C'est dans cette fraternité collective que nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous d'abord la santé, notre trésor le plus précieux, mais également la réalisation de vos vœux les plus chers et les plus secrets ».



QUAND LA NEIGE S'INVITE SUR PRINGY

La commune de Pringy a connu deux épisodes neigeux cette année le 22 et 29 janvier 2019. Les agents des services techniques n'ont pas relâché leurs efforts pour sécuriser la commune. Cette année, 5,2 tonnes de sel et 200 kg de paillettes ont été éparpillées sur les rues, cours, et trottoirs de la commune à l'aide de deux tracteurs, deux épandeurs et des petits matériels (pelle et balais).

La priorité est donnée aux routes selon les fréquentations des voies et leurs reliefs. Toutefois des modifications sont susceptibles d'intervenir en fonction de l'intensité des conditions climatiques et des urgences :

Urgence n°1 : Routes à forte montées ex: rue des Sources, rue de l'Église, rue des Longues Raies, rue des Charmilles.

Urgence n°2 : Routes principales ex: rue de Lourdeau, rue d'Orgenoy, rue des Ecoles, rue de Montgermont.

Urgence n°3 : Rues secondaires : rue des écureuils, rue de la Porte des Champs, rue des Bouleries, rue des Verdiers.

Urgence n°4 : Lotissements ex: la Maisonneraie, les Sénioriales, le Jardinnet, l'Orme Brisé.

Urgence n°5 : Impasses ex: impasse de la Vallée, impasse des Grouettes, impasse de la Salamandre.

Les routes départementales RD 607 avenue de Fontainebleau- RD142 route de Melun- RD50 rue du Port, sont sous responsabilité et gérées par les services départementaux (ARD).



ILLUMINATIONS DE NOËL

Nos rues n'étaient pas recouvertes d'un joli manteau blanc, mais le ciel brillait de mille feux grâce aux illuminations de nos rues pour le plaisir des yeux des petits comme des plus grands. Les fêtes de fin d'année restent une tradition que la commune de Pringy tient à préserver.



FACTURE D'EAU

La collectivité a souhaité externaliser la prestation de facturation, d'encaissement, de recouvrement et de reversement des redevances eau et assainissement.

Depuis le mois d'avril 2018, la société des Eaux de l'Essonne (S.E.E) est en charge de la facturation de l'eau de la commune.

Les relevés des compteurs d'eau sont effectués par les agents des Services Techniques de la commune.

A ce jour, vous avez reçu trois factures :

- La première reçue en été 2018, sur relevé des compteurs, concerne la période de fin d'année 2017.
- La deuxième reçue en novembre 2018, concerne l'estimation du 1^{er} semestre 2019. En cas de non-paiement de celle-ci, le montant a été transféré sur la troisième facture.
- La troisième facture reçue en février 2019, sur relevé des compteurs, concerne la fin d'année 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2020, la facturation de l'eau sera reprise par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.eauxdelessonne.com afin d'avoir accès à votre compte en ligne.

INAUGURATION DU NOUVEAU POSTE DE LA POLICE MUNICIPALE

Le nouveau poste de la Police Municipale de Pringy, situé à proximité de l'hôtel de ville, anciennement la petite école a été inauguré le vendredi 15 mars 2019. L'inauguration s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire, les adjoints au Maire, les Conseillers Municipaux, Monsieur le Commandant et Chef du commissariat de Dammarie-Les-Lys ainsi que les Policiers Municipaux de Saint-Fargeau-Ponthierry, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys et du Mée-sur-Seine.



Le nouveau poste de la Police Municipale de Pringy a un réel intérêt pour les administrés : un aspect rassurant, transparent et totalement protégé des regards extérieurs, garantit la plus grande confidentialité.

La ville de Pringy recrute un 2^{ème} Policier Municipal, n'hésitez pas à envoyer vos candidatures à mairie@pringy77.fr

POLICE MUNICIPALE DE PRINGY
10 Rue des Ecoles, 77310 PRINGY
Tel : 01.60.65.86.99 / 06.37.62.32.44

INVESTISSEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES

En février, la commune a fait l'acquisition d'un Kangoo de type pick up.

Ce véhicule muni d'une benne en polyéthylène et d'un triangle lumineux de signalisation, servira principalement pour le ramassage des déchets, vidage des poubelles communales, mais aussi pour toutes les interventions voiries.



DÉMOCRATIE



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

PROJET FRESQUE :

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont voté le projet de décorer certains endroits (à définir encore) de la commune à l'aide d'une fresque qui serait réalisée par des artistes de la commune. Pour ce faire, la Mairie recherche des artistes. N'hésitez pas à vous manifester au 01.60.65.83.00

LA CHASSE AUX ŒUFS ET L'INAUGURATION DE LA CABINE À LIVRES :

La chasse aux œufs est prévue le 21 avril au matin dans le parc de la Mairie, en même temps que l'inauguration de « la cabine à livres » grâce à laquelle vous pourrez partager vos livres. N'hésitez pas à les déposer !

GUIDE PRATIQUE 2019 DE PRINGY

Nouveau document de communication de la commune, le guide pratique 2019 de la ville est désormais disponible dans vos boîtes aux lettres et sur le site de la Mairie.



Pringiaciens déjà installés ou nouveaux arrivants, nous vous invitons à découvrir ce nouveau document, qui vous apportera toutes les informations utiles à votre vie quotidienne (démarches administratives, activités de loisirs, associations, commerces de proximité...).

LA COMMUNE A ADOPTÉ UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme a été voté à l'unanimité par les élus du conseil municipal, jeudi 20 décembre 2018.

Les nouvelles orientations prennent en compte les nouvelles règles d'aménagement du territoire, ainsi que, dans la mesure où elles étaient compatibles avec les exigences de la loi, les observations faites à l'occasion du processus de concertation et lors de l'enquête publique.

C'est maintenant ce document qui est opposable à toutes les demandes ayant trait à l'urbanisme sur notre commune.

C'est l'aboutissement de 8 années de travail et de négociations avec les services de l'état et les différents services publics concernés.

Un peu d'histoire :

- **Novembre 2010**, la commune engage la révision de son PLU approuvé en juin 2005.

- **Août 2014**, l'état prononce un arrêté de carence (2014/DDT/SHRU/45), pour insuffisance de logements sociaux dans le PLU proposé. Cela signifie que la commune a perdu son droit de préemption sur tous foncier public et privé, et que ce droit est pris par l'état. Ce fut le cas, pendant cette période de carence, pour la propriété située au 132 Av de Fontainebleau ou 17 logements sociaux sont en cours de construction.

- **Décembre 2015**, après 1,5 ans de négociations, signature avec le Préfet d'un Contrat de Mixité Sociale (CMS) qui engage la commune à produire 20% de logements sociaux. Ce chiffre, imposé par la loi, est le ratio entre le nombre total de logements sur la commune et le nombre de logements sociaux disponibles. Produire 20% de logements sociaux était alors admis en dérogation avec les exigences de la loi, dès lors que nous intégrions la Communauté d'Agglomérations Melun Val de Seine (CAMVS).

- **Avril 2017**, l'état émet une nouvelle loi, dite « moralité citoyenneté » qui impose à toutes les communes de respecter la règle de 25 % de logements sociaux. Nous

avons dû à ce stade reconsidérer le PLU, en intégrant des Orientations d'Aménagement Programmés (OAP) pour atteindre cet objectif.

Pourquoi Pringy est-elle soumise à cette exigence imposée par la loi, alors que d'autres communes ne le sont pas ?

La raison est que Pringy est à la limite, mais incluse dans le périmètre de l'unité urbaine de Paris.

Notre nouveau PLU permettra donc d'atteindre les objectifs en termes de construction de logements ni plus ni moins.

En effet le zonage tel qu'il a été défini a réduit de façon drastique les possibilités d'urbanisation en se limitant aux projets définis dans le CMS, les zones définies par les OAP's. Par ailleurs, une zone réservée à de l'activité économique pour TPE /PME est en cours de création au niveau de la Croix Blanche, avec l'appui de la CAMVS, qui a la compétence développement économique. L'objectif étant la création d'emplois pérennes sur notre commune.

Notre nouveau PLU répond ainsi :

- Au objectifs traduits dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- 1- **Préserver et valoriser** les qualités environnementales et paysagères du territoire
- 2- **Maîtriser** l'urbanisation tout en renforçant la mixité urbaine dans un souci d'économie de l'espace.
- 3- **Renforcer** l'attractivité du bourg et de son environnement

- Aux exigences de la loi SRU de décembre 2000 (2000-1208) relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, renforcée par la loi de janvier 2013 (2013-61) relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social rendu obligatoire pour les communes d'Île-de-France de plus de 1500 habitants.

FICHE PRATIQUE

ÉNERGIE SOLAIRE

CONNAÎTRE LE POTENTIEL DE SA TOITURE EN QUELQUES CLICS

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est engagé depuis sa création dans la réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La consommation d'énergie du territoire est de 1 200 GWh et la production annuelle d'énergie renouvelable représente 7,4 % de cette consommation. La marge de progression est donc très importante et l'ensoleillement de notre territoire est un atout important. Les énergies renouvelables sont notre avenir, le solaire en fait partie.

Afin de développer l'énergie solaire sur le territoire, une cartographie du potentiel solaire des toitures du territoire (cadastre solaire) a été réalisée par les professionnels de l'entreprise « In Sun We Trust ».

>> <https://parcdugatinais.insunwetrust.solar/> <<

CADASTRE SOLAIRE : MODE D'EMPLOI

Une carte interactive des toitures du Parc donne différents éléments techniques très pratiques : production annuelle d'électricité envisageable, coût de l'installation, revenu possible lié à la production d'électricité...

C'est très simple : vous saisissez votre adresse et vous découvrez le potentiel de production de votre toiture.

Élaborée grâce à la recherche 100 % française, ce simulateur unique a passé au peigne fin toutes les toitures du territoire, qu'elles soient résidentielles, tertiaires, commerciales, industriels...

Les ombrages, le relief ou encore l'orientation de chaque toiture sont pris en compte afin de calculer avec précision le potentiel solaire.

Mais cet outil ne s'arrête pas là.

Le cadastre solaire vous permet également de **connaître la rentabilité ainsi que le coût moyen d'une installation.**

Vous avez par la suite la possibilité d'être accompagnés dans toutes vos démarches par les experts d'In Sun We Trust, qui vous mettent notamment en relation avec des installateurs locaux et certifiés.

DES INSTALLATEURS DE QUALITÉ

Le Parc du Gâtinais a été très vigilant sur le référencement des installateurs. **La sélection s'effectue selon un processus rigoureux.** En effet, les installateurs sont non seulement labellisés « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE), décliné en Quali'PV et Quali'Sol pour le photovoltaïque et le thermique mais aussi soumis à un processus de recrutement très sélectif.

Ainsi, In Sun We Trust effectue des vérifications juridiques et administratives pour chaque entreprise (K-Bis, assurance décennale, assurance responsabilité civile...), s'assure que leur taux de sinistres est de 0 % et qu'elles exercent depuis plus de 3 ans.

Des enquêtes qualité sont réalisées pour vérifier la pertinence et le sérieux :

- de la tarification des différents services et des produits proposés,
- des pratiques commerciales,
- des chantiers réalisés.

Ces enquêtes sont faites auprès des clients et sur internet. Elles permettent de vous mettre en relation avec des installateurs qui :

- ne font pas appel à la sous-traitance,
- respectent les délais de réalisation,
- restent réactifs et à l'écoute de leur clients,
- bénéficient de recommandation de la part de leurs clients.

LE PARC PARTENAIRE DES INTERCOMMUNALITÉS POUR LA RÉALISATION DE LEUR CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre solaire du Parc, premier outil solaire fiable, performant et grand public sur le sud de l'Île de France, a suscité l'intérêt d'intercommunalités partenaires. Ainsi le Pays de Nemours, l'Etampois Sud Essonne, le Pays de Fontainebleau et Entre Juine et Renarde ont souhaité nouer un partenariat pour l'ensemble de leur territoire avec le Parc.

>> <https://parcdugatinais.insunwetrust.solar/> <<

LES TERRASSES DE PRINGY

Tous les anciens bâtiments ont été détruits et le terrain mis à nu. Les travaux de Voirie et réseaux divers (VRD) sont en cours.

ORME BRISÉ

Le quartier de l'Orme Brisé poursuit sa mue. La plupart des maisons sont construites et habitées, les logements sociaux réalisés par Trois Moulin Habitat (TMH) seront achevés avant l'été.



En attendant, GEOTERRE, aménageur de l'opération poursuit les travaux de finition :

- L'éclairage public fonctionne et a été calé sur les horaires de la Commune.
- Les places de stationnement et les trottoirs ont été réalisés.
- Les clôtures, les murs et murets ainsi que les plantations sont en cours
- Reste à faire et parfaire l'aire de jeu dans le parc, les plantations sur le talus situé le long de la route de Melun.

Une réunion d'accueil des nouveaux habitants est prévue le 17 mai 2019 à la salle des Fêtes- Place Bel Air.

A suivre donc dans notre prochain Pringy Mag' !

PÔLE ENFANCE

Les travaux avancent efficacement, grâce notamment à l'anticipation de l'entreprise VITTE qui réalise le gros-œuvre.

En effet tous les murs et dalles ont été préfabriqués en usine et livrés au fur et à mesure par camions spéciaux. La grue d'une capacité de 12 tonnes permet leur mise en place avec une très grande précision malgré le poids de ces éléments. Certains atteignant 5 tonnes !

Les murs du rez de jardin ainsi que les dalles du rez-de-chaussée sont en place.



ENFANCE et' SÉNIORS

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE BILAN DES VACANCES

La ville de Pringy propose un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires depuis le mois d'octobre 2018. Après une semaine proposée lors des vacances de la Toussaint et suite à de nombreuses demandes des parents, la mairie a proposé un accueil de loisirs pendant les 15 jours des vacances d'hiver. Vu le peu d'enfants inscrits (4 pour les 6/11 ans et 8 pour les 3/5 ans), il a été décidé de ne pas maintenir la proposition d'accueil pour le mois d'août 2019 et de proposer à partir de la rentrée scolaire 2019, une seule semaine à chaque vacances (excepté les congés de fin d'année ou aucun accueil ne sera proposé).

IL N'Y AURA DONC PAS D'ACCUEIL DE LOISIRS AU MOIS D'AOÛT 2019

En fonction des demandes réelles, l'ouverture durant l'intégralité des vacances sera réétudiée pour 2020.

Renseignements au 01 60 65 83 04
service.enfance-education@pringy77.fr

VEILLEE « CONTES DE NOËL »

Le 21 décembre 2018 le service Enfance-Education a proposé la première veillée en maternelle sur le thème « Contes de Noël ». 23 enfants de 3 à 5 ans ont été accueillis de 19h à 21h. Les 3 animateurs en charge de ce projet avaient prévu un espace chaleureux et tamisé, et après un repas partagé tous ensemble, deux conteuses se sont succédées pour lire des contes de Noël devant des enfants impatients mais attentifs. Ensuite le père Noël est venu saluer les enfants et passer un moment avec eux. Cette soirée a ravi petits et grands.



SORTIE DES AINÉS

Le jeudi 6 décembre 2018, c'est un voyage au soleil que nous avons proposé à nos aînés avec le spectacle "Carmen flamenco" joué à l'Escale à Melun. Cette adaptation de l'œuvre immortelle de Bizet et de Mérimée, un spectacle qui allie et entrelace, théâtre, chant lyrique, cante et danse flamenco. Une version originale, vibrante et poétique dans une Espagne brûlante et envoûtante. Cette soirée avec nouvelle formule, spectacle en soirée, a été appréciée de tous.



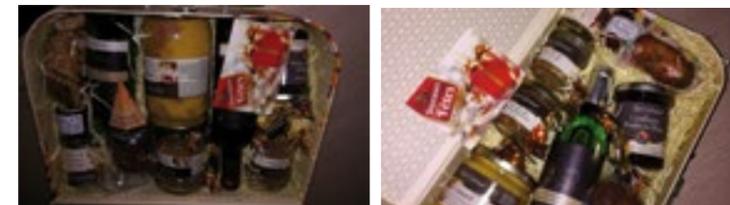
REPAS DES AINÉS

Il y a des dates qui sont incontournables dans la vie de notre commune et le repas des aînés en fait partie. Le 16 décembre 2018, c'est autour de la belle et talentueuse Noëlla accompagnée de sa troupe de danseurs que nous nous sommes retrouvés. Notre traiteur, Depretère a su régaler nos papilles avec son repas festif et faire flamber le dessert. De beaux moments de partage sous le signe de la bonne humeur, du chant et de la danse. Le rendez-vous est déjà fixé pour l'année prochaine.



COLIS DES AINÉS

Cette année, un nouveau prestataire a été retenu pour la confection des colis offerts à nos aînés. Colis "gourmandises" pour les personnes de plus de 70 ans inscrites au repas ou colis "repas" ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS) lors des permanences en mairie. Petit rappel, pour bénéficier du colis, il faut s'inscrire via un courrier, une décision prise depuis 3 années afin d'éviter le gaspillage. Ce qui est sûr c'est qu'une fois encore, les colis étaient très jolis et que les retours sont très positifs.



S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'État de 472,97 €, à laquelle s'ajoute une prestation versée par l'organisme d'accueil de 107,58€.

Le Service Civique, d'une durée de 6 à 12 mois, et 24 heures hebdomadaires minimum, peut s'effectuer au sein d'associations ou d'organismes publics (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux...).

Pourquoi réaliser un Service Civique ?

→ Pour agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons et développer des compétences valorisables sur un CV.

Quelques exemples de missions de Service Civique :

Solidarité : rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, aider des bénéficiaires en difficultés dans leurs démarches administratives, recréer du lien social par l'animation d'ateliers lors de sorties culturelles ou festives...

Éducation : lutter contre la fracture numérique par l'animation d'ateliers découverte du web et d'espaces informatiques, favoriser la maîtrise des savoirs de base (lecture, calcul, écriture) aux publics fragilisés, favoriser la réussite scolaire par de l'aide aux devoirs, des échanges avec les parents, par l'organisation de sorties...

Culture et loisirs : organiser des temps de découverte culturelle, participer à l'organisation de festivals, soutenir et faire connaître des associations culturelles locales...

Sports : encourager la pratique sportive auprès des publics éloignés, développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport...

Environnement : sensibiliser à la biodiversité par des ateliers de prévention et la création d'outils pédagogiques, préserver l'environnement par des rencontres avec les habitants...

Vous souhaitez postuler à une mission de Service Civique ?
Retrouvez toutes les offres sur www.service-civique.gouv.fr

Pour toute question relative au Service Civique en Seine-et-Marne
Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77:
ddcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr



RÈGLES DE BON VOISINAGE

Les règles de bon voisinage sont encadrées par les textes et notamment l'article 1 de l'arrêté municipal n°95.02 du 23/01/1995 portant sur la réglementation de l'usage des tondeuses et engins bruyants.

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués que de :

- 8h00 à 19h00 les jours ouvrables
- 9h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Ces règles s'appliquent également aux horaires et volume de la musique.

Pour la tranquillité de tous, merci de respecter ces règles.



TÉLÉTHON

La mairie souhaite aujourd'hui remercier les associations qui se sont mobilisées pour cette nouvelle édition du Téléthon : Les Pas-Pressés, Dans'on Pringy, le Club de Badminton, de Volley, les Menetriers, Compagnie du Proscenium. Merci également à l'élue en charge de l'organisation du vide grenier qui permet chaque année de récupérer une belle recette. La ville de Pringy a ainsi pu remettre à l'AFM la somme de 4269.15€. Un grand merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine.



SPORT PASSION

Encadrés par des équipes de professionnels qualifiées et motivées, les stages Sport Passion permettent une initiation à de nombreux sports : sports collectifs, athlétisme, sports de raquettes, activités gymniques et artistiques, jeux d'opposition et initiation aux arts martiaux, roller, golf, natation, patinage...

Pièces à fournir dès l'inscription

IMPORTANT : CES DOCUMENTS OBLIGATOIRES SONT À FOURNIR DÈS L'INSCRIPTION (SINON L'INSCRIPTION SERA REFUSÉE !)

- Bulletin d'inscription
- Attestation d'assurance avec l'adresse du stagiaire (Responsabilité Civile)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins d'1 an ou une licence sportive en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Uniquement pour le site de Melun : une attestation de réussite au test d'aisance aquatique ou un test préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques (13-17 ans)

L'ouverture des inscriptions pour Sport Passion 2019 aura lieu le lundi 13 mai.

Aucune demande ne sera prise en compte en amont de cette date.

Merci pour votre compréhension.

Trois sites multi-sports adaptés aux âges et aux activités accueillent les enfants

POUR LES 6-12 ANS

Montereau-sur-le-Jard

A Aubigny, au Tennis Club, à l'école (cour d'école et terrains multi-sports) et sur la Plaine des jeux du Jard. L'accueil des enfants a lieu au Club House du Tennis (sentier du bout de la ville à Aubigny).

Boissise-le-Roi

Au Gymnase, au Tennis Club et au Stade Municipal. L'accueil des enfants a lieu au Gymnase Municipal (rue des vignes).

Le programme hebdomadaire ainsi que les menus sont transmis aux parents en début de semaine et affichés à l'entrée de chaque site.

POUR LES 13-17 ANS

Melun

L'accueil des stagiaires a lieu au Tennis Club de Melun (avenue de la 7ème D.B.A.)

Contact

Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine - Service des Sports

> Tel : 01 64 79 25 41

CYCLO-CROSS

Le 16 décembre dernier a eu lieu la 3^{ème} édition du Cyclo-cross suite à l'organisation du championnat départemental de cyclo-cross l'année précédente. Le club disposait déjà d'une bonne expérience en matière d'organisation d'épreuves cyclistes sur route mais aujourd'hui il démontre le même savoir-faire dans l'organisation des épreuves cyclocross. Fort de cela, **le Club Cycliste Ponthierry Pringy (CCPP) a déposé leur candidature pour l'organisation du championnat Régional UFOLEP de cyclocross 2019/2020.**

L'épreuve du Cyclocross fut une belle réussite. Le nombre d'engagés était de 70 adultes et jeunes réunis.

Les catégories récompensées étaient : jeune de 13/14 ans - 15/16ans - féminine - et les 3 catégories adultes hommes nommées : 1 - 2 - 3, la catégorie 1 étant la plus élevée. Une catégorie hors UFOlep était récompensée également pour accueillir sur ce beau circuit les adultes des autres fédérations.

Le circuit d'environ 2.5km était particulièrement physique et a été apprécié par l'ensemble des coureurs durant les 50mn de l'épreuve adultes. En effet, le dénivelé du parc ainsi que les zones glissantes et techniques l'ont rendu particulièrement sélectif. Mais pour que l'organisation ait pu se passer aussi bien, il a fallu mobiliser les adhérents du club le samedi après-midi pour la mise en place des piquets et de la rubalise afin de délimiter le parcours, puis le dimanche matin pour les dernières finitions. **La commune de Pringy et ses équipes techniques nous ont aussi bien épaulées par la logistique mise à notre disposition** comme les barrières, la salle des inscriptions et remise des prix ainsi qu'un local technique pour stocker le matériel. Ce circuit a été imaginé et supervisé par Arnaud VERNIER organisateur de l'épreuve et secondé par Olivier LEGLANTIER. Ceux-ci travaillent déjà sur la prochaine édition dont le tracé sera profondément remanié afin de varier les plaisirs de la discipline Cyclocross.



PLANÈTE HARMONIE



Mallory.B, Melissa.C, Gabrielle.C, Habrielle.H, Diane.S (de gauche à droite), benjamines 10-11 ans, sont arrivées 1^{ère} en championnat départemental, elles sont en train de se qualifier pour les championnats régionaux qui auront lieu au mois de Mai 2019.



Les 2 petites jumelles (Romy et Meggie. M) âgées de 8 ans sont rentrées cette année au pré pôle à Evry, elles ont un niveau national et avec leur jeune âge elles ont un bel avenir devant elle, elles font 12h d'entraînement par semaine et font partie du club.

CINÉMA PLEIN AIR

Le 22 juin 2019 nous aurons le plaisir de réaliser la 2^{ème} édition du cinéma plein air dans le parc de la mairie. En cas d'intempéries : 21h30 Halle Omnisports rue de Lourdeau. Le titre du film sera : The Greatest Showman . À cette occasion des animations, restauration rapide seront présentes :

- A partir de 18h30 : un food truck burger sera présent en compagnie de l'association USBPO pour la préparation de Pop-Corn, Barbapapa, Glaces à l'italienne .
- A partir de 20h00 début des animations avec le groupe Coverbox variété , rock, pop, suivi d'un blind test

- A partir de 22h30 diffusion du film **Nous vous attendons nombreux !**

Fiche du film :

Dans les années 1870, l'entrepreneur américain Phineas Taylor Barnum voit ses affaires se développer, notamment grâce aux "freak shows" et autres spectacles de cirque. P.T. Barnum est un visionnaire parti de rien pour créer un spectacle devenu un phénomène planétaire : le cirque Barnum & Bailey. Son histoire célèbre la naissance du show-business et l'émerveillement que l'on éprouve lorsque les rêves deviennent réalité.

Acteurs principaux :

Hugh Jackman, Zac Efron, Michelle Williams, Rebecca Ferguson, Zendaya
Récompenses : Teen Choice Award for Choice Movie Actor



POLYFOLIES MONTPELLIER PRÉSENTE :

CONCERT DE GROUPE VOCAL ET CHŒUR

LE 30 MAI 2019 A 20H 30 à l'EGLISE DE PRINGY

Corine LECOMTE, chef de chœur et chanteuse à Montpellier a un immense plaisir de revenir à Pringy, où elle a vécu presque 15 ans, et ancienne élève de l'Ecole de Musique, pour vous faire découvrir les 2 groupes qu'elle dirige et anime.

Les Quarts de Tons : un groupe vocal confirmé de 9 chanteurs et chanteuses dont le répertoire swing pop et textes sont aux couleurs du sud: ensoleillées et chaleureuses.

Atout Chœur : une cinquantaine de chanteurs et chanteuses, dont le répertoire est axé sur la chanson française et d'ailleurs...Le chœur se déplace souvent à l'étranger et aime communiquer son plaisir de chanter. Un concert généreux et souvent interactif.

Plus de 700 kilomètres seront parcourus par les chanteurs, alors venez jusqu'à l'église de Pringy le jeudi 30 Mai à 20h30 pour les écouter.

L'entrée sera sur libre participation.
Renseignements au 06 08 28 07 32



LOTO USBPO

L'Union Sportive Boissise Pringy Orgenoy (USBPO) a organisé son traditionnel Loto le 1^{er} février 2019 à la salle des fêtes de Pringy.

De magnifiques lots offerts par de généreux donateurs ont tout au long de la soirée ravi le public venu encore cette année très nombreux et de très loin.

Le plus gros lot, est une TV écran plat 164 CMS a été gagné par un couple de Villabé.

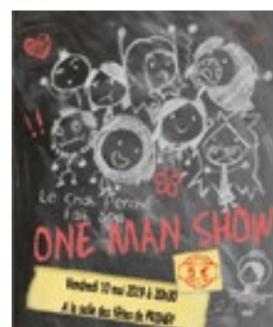
Le comité directeur de l'USBPO remercie la Mairie de Pringy ainsi que tous les sponsors et bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette soirée.



LE CHAT FAIT SON ONE MAN SHOW

Mise en scène Virginie BERNARD

Retrouvez tous vos humoristes préférés, interprétés et revisités par nos graines de comiques. Un spectacle placé sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. 1h30 de fou rire garanti !



4L TROPHY

Direction le Maroc pour l'équipage 1573, composé de Etienne EXIGA et Morgane CHOQUET. Ces deux membres de l'association ISC MOTORS se sont lancés au départ de leur école : l'ISC Paris, en direction du Maroc.

En effet l'ISC MOTORS présidé par Timothé RUIZ pour le mandat 2018-2019, un habitant de la commune de Pringy, a de nouveau permis à la première association en termes de prévention et de sécurité routière dans toute la France de démontrer qu'il est possible de combiner deux projets complètement différents : une cause humanitaire ainsi que la promotion des sports mécaniques.

Portant fièrement le logo de la commune de Pringy, ayant contribué à la participation de cette association au fameux Road Trip Humanitaire nommé le 4L Trophy. Cette célèbre course rassemblant près de 2000 équipages venant du monde entier, a pour but d'acheminer le maximum de fournitures scolaires à l'Association des Enfants du Désert.

Cet acte aura permis à la majorité des élèves du Maroc entier de bénéficier d'une scolarité. Depuis toujours l'ISC MOTORS s'investit dans cette action, et promeut ses valeurs : la solidarité, l'unification et la générosité.

En cette nouvelle année 2019, cette association contribue encore une fois à la scolarisation de nombreux enfants en situation précaire et cela pour encore longtemps.



MISSION DU DEFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des Droits est une autorité indépendante instituée par la Loi constitutionnelle du 23/07/2008 - art 71-1. La loi organique promulguée le 29 Mars 2011 a inscrit dans le droit français l'existence et le rôle des Délégués du Défenseur des Droits posant le principe du caractère bénévole de leur mission ; Ils ont le statut d'agents de l'Etat.

Il Défenseur des Droits est né de la réunion de quatre institutions :

- Le Médiateur de la République
- Le Défenseur des enfants
- La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (anciennement HALDE)
- La Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Monsieur Jacques TOUBON - ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice - a été désigné par le Président de la République par décret du 16 juillet 2014 pour 6 ans.

Il est chargé de :

- Défendre les droits et libertés dans le cadre des relations des usagers avec les services publics (Administration de l'Etat, Collectivités Territoriales, Etablissements publics - Préfecture, centre des Impôts, ANTS - et organismes investis d'une mission de service public - tels que CAF, CNAV, URSSAF).
- Défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant.
- Lutter contre les discriminations prohibées par la loi ou par un engagement international et promouvoir l'égalité.
- La Déontologie de la sécurité (Police - Gendarmerie - Professionnels de la sécurité)

Il n'est pas compétent pour traiter :

- Des litiges de voisinage (droit de passage, mur mitoyen ...) qui sont de la compétence des Tribunaux d'Instance et conciliateurs de Justice, ou familiaux (excepté les cas où les droits de l'enfant sont mis

en cause) qui sont de la compétence des juges aux affaires familiales

- Des litiges de consommation (avec un commerçant, un site de vente en ligne, une entreprise de travaux ou de services ...) ou mettant en cause des Ets bancaires ou d'assurance (sauf cas de discrimination) qui sont de la compétence des Tribunaux d'Instance et conciliateurs de Justice
- Des différends entre administrations ou collectivités territoriales.
- Des litiges entre un salarié ou un agent et son employeur privé ou public (sauf cas de discrimination) qui sont de la compétence des prud'hommes

Il ne peut pas remettre en cause une décision de justice devenue définitive

501 Délégués du Défenseur des Droits ont été désignés pour l'assister dans sa tâche et le représenter sur tout le territoire Français métropolitain et d'outre-mer. Ils ont traité 76 292 dossiers en 2018 (43 866 réclamations et 32 736 Informations). Désigné depuis décembre 2015, avec comme champ de compétence territorial, le département 77, j'ai traité 700 saisines.



J'interviens (gratuitement) :

Tous les lundis et jeudis de 14h00 à 17h30

Permanence en Mairie : MSAP - Point d'Accès au Droit, 185 avenue de Fontainebleau, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry - **sur rendez-vous :** 01 60 65 20 20

et au Centre Pénitentiaire Sud Francilien de REAU : tous les mercredis de 14h à 17h30

Contact :
albert.chomaudon@defenseurdesdroits.fr

PLAISIR DE LIRE, PLAISIR DE PARTAGER.

Lire et faire lire est un programme permettant aux enfants de nouer ou renouer des liens avec la lecture. Nos bénévoles sont animés du désir de partager leur passion pour la lecture.

Lire et faire lire est développé par des coordinateurs de la Ligue de l'Enseignement. Un comité d'écrivains, fort de plus de 170 membres, soutient Lire et faire lire depuis sa création.

Lire et faire lire poursuit deux objectifs complémentaires :

- Un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du Ministère de l'Éducation nationale. Lire et faire lire participe également à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants et à la découverte de notre patrimoine littéraire.
- Un objectif d'échange et de solidarité intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des bénévoles de plus de cinquante ans.

Nous recherchons sur le département de la Seine-et-Marne des bénévoles de plus de 50 ans pour des séances de lecture organisées en petit groupe sur la base du volontariat, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, le tout dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Pour vous inscrire ou pour tous renseignements complémentaires, rendez-vous sur le site internet de Lire et Faire Lire : www.lireetafairelire.org.

Contact : Adeline GONCALVES
Coordination Lire et faire lire – Ligue de l'enseignement 77
Tél : 01 77 68 19 25
Mail : vie.associative@avenir77.org



Un appel aux plus de 50 ans pour partager avec les enfants leur plaisir de la lecture.

www.lireetafairelire.org

Lire et faire lire est un programme proposé par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)

Numéro de téléphone
0160657070



ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

LEFOULON Michèle - 07 FÉVRIER - MELUN (77)
FELTZ Albert - 20 FÉVRIER - MELUN (77)

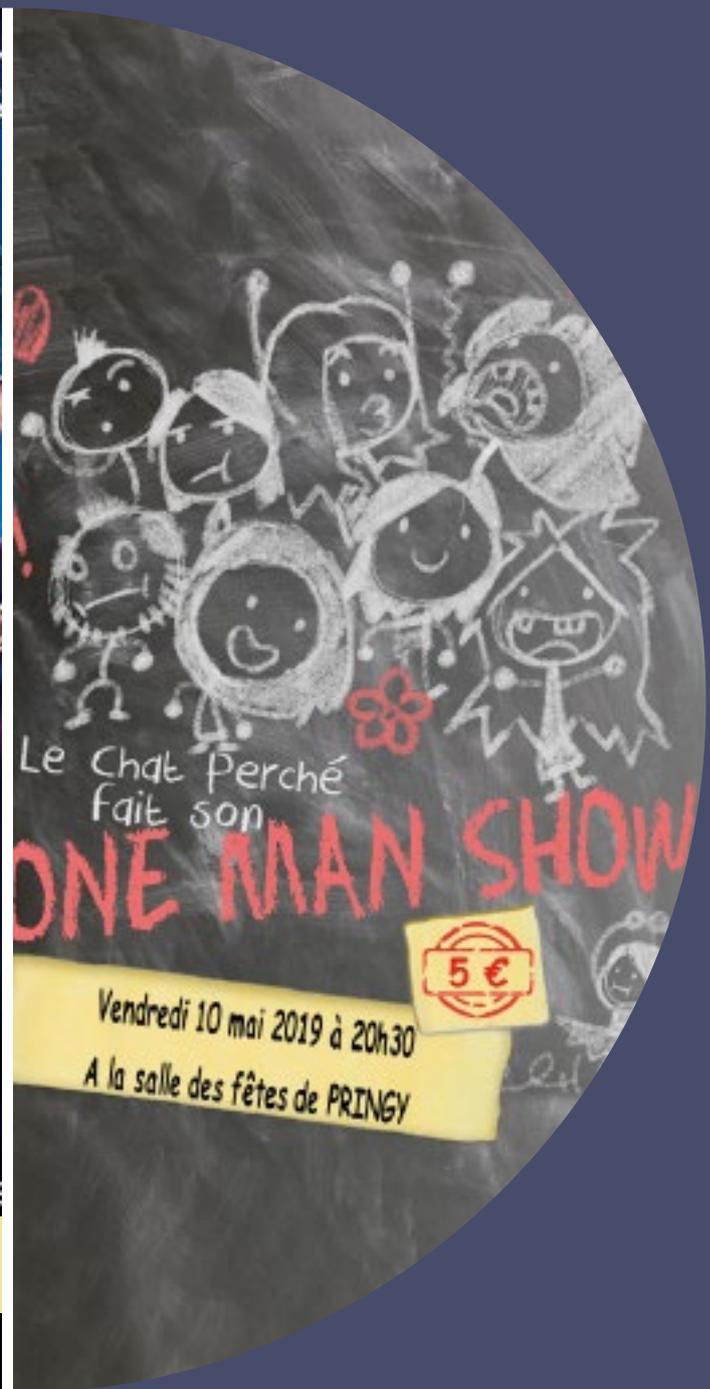
NAISSANCES

Hiroux Liam, Armand, Christian, Remy - 07 JANVIER - Melun (77)

AGENDA



- 21 AVRIL 2019**
Chasse aux oeufs - parc de la Mairie
Inauguration de la cabane à livres - parc de la Mairie
- 8 MAI 2019**
Cérémonie Commémorative
- 10 MAI 2019**
Le chat fait son One Man Show - salle des fêtes
- 17 MAI 2019**
Réunion nouveaux habitants de l'Orme brisé - salle des fêtes
- 18 MAI 2019**
Concert des Ménétriers - salle des fêtes
- 26 MAI 2019**
Élections européennes
- 30 MAI 2019**
Chorale à l'église
- 2 JUIN 2019**
Journée CME : tournois de pétanque et concours pâtisserie
- 5 AU 11 JUIN 2019**
Compagnie du Proscenium
- 22 JUIN 2019**
Cinéma en plein air - parc de la Mairie
- 28 JUIN 2019**
Spectacle périscolaire - Halle Omnisports
- 29 JUIN 2019**
Kermesse de l'école maternelle et primaire
Soirée de gala Planète Harmonie - Halle Omnisports
- CONSEIL MUNICIPAL**
11 avril à 20h00
16 mai à 20h00
20 juin à 20h00



MAIRIE DE PRINGY
1 bis rue des écoles, 77310 Pringy
01 60 65 83 00
mairie@pringy77.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi et jeudi : 10h à 12h - 13h30 à 17h30
Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 10h à 12h - 13h30 à 16h30



Directeur de la publication : Éric Bonnomet
Comité de rédaction : Éric Bonnomet, Aline Popineau, Luc Vaillant, Marie-Chistine Milliet, Hélène Duval, Kelly Lhopitault,
Création & impression : Versalis | www.versalis.fr | 09 83 90 20 04